Conseil intercommunal de l'ARPEJE

Législature 2021-2026

Commission des finances

Comptes 2023

Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les délégués,

La commission des finances s'est réunie à la salle 105 du bâtiment C à l'école de Sous-Ville d'Avenches le mardi 30 mai 2023 à 18h00 afin de débattre des comptes 2023 de l'ARPEJE.

Elle était composée de Mesdames Valérie Schläfli et Sabrina Giannini-Heim, ainsi que de Messieurs Olivier Schwarz et Samuel Apothélos, président et rapporteur. Monsieur Loïc Loup était excusé.

Madame Laurence Ospel, directrice de l'ARPEJE, et Messieurs Tony Ruano, président du CoDir et Markus Studer, membre du CoDir, ainsi que Samuel Barbey, adjoint administratif et financier de l'ARPEJE, étaient également présents afin de présenter les comptes et de répondre aux éventuelles questions de ladite commission. Nous les remercions pour leurs explications et réponses fournies.

Introduction

Nous détaillerons dans ce rapport les points qui nous semblent nécessaires de souligner après l'analyse des comptes 2023, des commentaires fournis par l'ARPEJE pour ceux-ci et des questions que nous leur avons posées pour éclaircir les points d'ombres.

Nous avons établi ce rapport point par point selon la chronologie des comptes de fonctionnement :

1 : Conseil intercommunal et comité

Le poste d'adjoint n'a pas été repourvu, selon les indications dans les remarques du compte 101.3011, ainsi que la difficulté à trouver le personnel en question. Il paraît raisonnable aujourd'hui d'attendre le remplacement de la directrice, ceci afin de s'aligner avec la vision du futur directeur de l'association. L'ARPEJE a également présenté un nouveau plan de structure managériale comme avant-projet de mesure de restructuration de la gouvernance. De nouveau, la priorité se doit de trouver un remplaçant à Mme Ospel, et de voir les éléments de gouvernance qui peuvent être amenée comme valeur ajoutée par le remplaçant.

2 : Finances

L'emprunt à court terme au moment de l'établissement du budget 2024 était de 600'000 CHF, la CoFin s'est interrogée sur les raisons d'augmentation de celui-ci à 1'250'000 CHF au 31.12.2023. L'ARPEJE a répondu que l'emprunt contracté fin 2023 était beaucoup trop élevé par rapport au besoin de liquidité courante, lors du renouvellement début 2024, celui-ci a été contracté à 550'000 CHF.

3 : Bâtiments

La commune d'Avenches a accepté début 2024 un nouveau règlement sur l'eau, actuellement soumis au référendum. L'ARPEJE n'est pas au courant de l'impact financier que celui-ci pourrait avoir quant au prix de l'eau, notamment pour la piscine.

La CoFin s'est demandée s'il serait possible de procéder à des amortissements extraordinaires à l'avenir avec les nouvelles normes comptables MCH2. Il nous a été répondu que si l'ARPEJE a un

résultat global positif et que le compte qui serait affecté est également dans le positif, alors un amortissement extraordinaire est autorisé.

Les remboursements de tiers au compte 353.4363 sont principalement des remboursements effectués par les assurances de parents d'élèves ou par des sociétés locales.

La CoFin relève dans le compte 357.3141 que les coûts liés à l'installation des tableaux interactifs sont plus élevés que dans le préavis et a donc expressément demandé au CoDir d'en faire mention à minima à travers une communication officielle du CoDir au prochain CI. A noté que ces coûts supplémentaires sont intervenus à cause d'un changement de normes cantonales.

5 : Formation et Jeunesse

500 – 509 : Administration, enseignement, bibliothèques, réfectoires et activités extrascolaires

Les dépenses faites sont dans la ligné du budget prévu, sur certains budget l'ARPEJE n'a pas d'influence sur l'utilisation du budget ou pas, les sorties pédagogiques sont budgétisées mais géré par les écoles. Les budgets pour les camps en cas de dépassement seront couverts pour l'état de Vaud, dans la mesure où les prérequis sont respectés par les enseignants (moniteurs JS, ...), si ce n'est pas le cas l'ARPEJE contraint les écoles à respecter le budget obtenu.

Le poste vacant du responsable des activités extrascolaire a été repourvu en interne actuellement (animateur centre de loisir). Concernant la formation sur les risques psycho-sociaux, il n'y a peu de personne formée, cette problématique actuellement augmente les risques d'absentéisme, il serait utile de mettre cette problématique dans les futurs formations continues des collaborateurs.

Selon les informations reçues, la fréquentation du centre est bonne (535 présences en mars 2024), en passant devant plusieurs fois j'ai pu remarquer qu'il y a toujours des jeunes présents. Il serait intéressant de voir si une donation de la loterie romande qui a été faite pourrait être renouvelé les années prochaines. Les frais de repas ont été moins élevée que budgétisé, il y a moins d'enfants inscrit que prévu au parascolaire.

Les ouvertures pendant les vacances n'ont pas été autant suivi que la demande faite par les habitants. Le taux d'occupation moyen est d'environ 75-80% durant les vacances, l'ARPEJE soulève que les tarifs et/ou les horaires peuvent avoir une incidence sur cette occupation.

510 – 512 : Accueil familial de jour, le P'tit Bonheur et La Rose des Vents

513 – 515 : Les Castors, Pinocchio et accueil hors réseau

Les comptes des crèches et du parascolaires sont très bien tenus. Nous avons constaté que les collaborateurs profitaient des montants alloués à la formation continue, ce que la Cofin salue. Nous avons aussi remarqué que la nature des activités extra-parascolaires (i.e. sortie au Papiliorama) varient entre les établissements, certains collaborateurs étant plus entrepreneurs que d'autres.

Conclusion

Après une analyse groupée des comptes par rapport au budget, et des différences dues aux imprévus dûment notifiés dans les commentaires fournis avec les comptes, la CoFin remercie le CoDir, ainsi que Madame Ospel et le service financier de l'ARPEJE pour leur travail et leur réponse spontanée à toutes les questions posées. Les commentaires sont nombreux et très complets, la CoFin a pu travailler de manière optimale pour pouvoir analyser l'ensemble des dépenses, elle salue également les pièces jointes complémentaires d'informations liées aux questions envoyés sur les comptes.

Après délibération, la commission financière propose à l'unanimité :

1) D'accepter les comptes 2023 tels que présentés ;

2) D'en donner décharge au comité de direction de l'ARPEJE ;

Veuillez agréer, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les délégués, nos salutations distinguées.

Au nom de la commission des finances :

Samuel Apothélos, président de la CoFin

Sabrina Giannini-Heim

Loïc Loup

Valérie Schläfli

Olivier Schwarz